

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-011-17773/25/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à Marseille Innovation au titre de son programme d'action 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9708

119549

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien à l'innovation comme facteur essentiel de croissance et d'excellence des filières figure parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé en juin 2022 dans une version renouvelée. Dans ce cadre, la Métropole soutient les acteurs ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des entreprises innovantes, tout particulièrement dans la période délicate et cruciale de leurs premières années d'existence.

L'association Marseille Innovation compte parmi les opérateurs phares de l'écosystème d'innovation du territoire œuvrant dans ce sens, avec comme objectifs l'émergence de projets ainsi que l'aide à la création et au développement d'entreprises innovantes. Marseille Innovation intervient sur un ensemble de pépinières positionnées sur quatre sites représentant une surface de plus de 5.000 m² : deux situés sur le Technopôle de Château Gombert (hôtels technologique et Technoptic) et deux situés au centre-ville de Marseille (Pôle Media Belle de Mai et depuis 2018, CIC Place de l'Innovation).

En 2024, plus d'une centaine d'entreprises étaient accueillies et accélérées sur les quatre sites de Marseille Innovation. Elles représentent 27M€ de chiffre d'affaires cumulés, 16,4M€ de fonds levés et un total de 746 emplois, dont 139 emplois créés en 2024. On peut noter le taux de 21% de startups fondées ou co-fondées par des femmes, encore insuffisant mais en légère progression.

L'activité déployée sur ces quatre sites permet un positionnement multi-filière, cohérent avec les filières stratégiques de la Métropole : le numérique représente la filière principale, avec 53% des startups hébergées, suivi par la santé (hors biotech), l'industrie du futur et le conseil en ingénierie, et le tourisme (y compris e-tourisme).

L'offre de services proposée par Marseille Innovation permet aux entreprises innovantes de bénéficier, pendant 4 ans, d'une offre immobilière adaptée et prête à l'emploi, combinée à un accompagnement global et quotidien dispensé par l'équipe de Marseille Innovation (14 personnes) et renforcé par l'intervention d'experts et de mentors. Sélectionnés pour l'excellence de leur parcours, la qualité de leurs conseils et la puissance de leur réseau, ces intervenants externes apportent une expertise indispensable pour soutenir les jeunes créateurs dans toutes les dimensions du développement de leur entreprise :

stratégie, développement commercial, levée de fonds, communication, marketing, ressources humaines, droit, comptabilité, fiscalité, intelligence économique, propriété intellectuelle, design ou encore, appui scientifique et technologique.

Outre l'accueil et l'accompagnement des startups, Marseille Innovation assure l'animation de ses 4 sites afin de favoriser les synergies, créer des opportunités de business pour les entreprises qu'elle héberge et dynamiser la communauté de startup. Elle mène également des actions de prospection et de détection de projets innovants, en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Depuis 2022, l'offre de services de Marseille Innovation inclut également un fonds de prêt d'honneur innovation de 30 000 € destiné à financer la croissance des startups. Ce fonds a été

abondé par deux banques (CIC et BP MED) et 3 fonds d'entrepreneurs à succès du territoire métropolitain. En 3 ans, le fonds « By MI » a permis de financer 27 entreprises et d'attribuer 810.000 € de prêt à des startups accueillies et accélérées par Marseille Innovation.

En 2024, ce fonds a été décliné dans une version métropolitaine dénommée Fonds Innov Provence, opéré par Marseille Innovation, en collaboration étroite avec les pépinières du Pays d'Aix et la pépinière Cleantech de l'Arbois. Ce nouvel outil de financement des jeunes entreprises innovantes créées depuis moins de trois ans, complémentaire du fonds Aix Marseille Provence Amorçage (AMPA) bénéficie d'un soutien important de la Métropole.

La feuille de route 2025 de Marseille Innovation s'inscrit dans un objectif de poursuite de la dynamique de reprise et de croissance engagée. Marseille Innovation déploie une feuille de route ambitieuse pour la prochaine décennie autour de plusieurs axes prioritaires :

- Renforcer l'attractivité des pépinières du territoire en s'appuyant notamment sur le fonds d'innovation by MI, levier important pour attirer de nouveaux projets et talents.
- Conforter les relations et les partenariats à l'international notamment avec l'Afrique en lien avec les partenaires locaux et internationaux et en cohérence avec le positionnement d'Aix Marseille Provence comme hub euro-méditerranéen.
- Participer activement à la mise en œuvre de la feuille de route Innov Provence et aux actions et animations visant à renforcer l'attractivité et la performance de l'écosystème d'innovation du territoire.
- Réaffirmer l'engagement de Marseille Innovation dans l'animation et le développement du Technopôle de Château Gombert.
- Poursuivre la contribution de Marseille Innovation au développement des filières d'excellence et notamment celle des Industries culturelles et créatives, notamment au travers de sa présence au Pôle Media de la Belle de Mai.
- Continuer à associer durablement Marseille Innovation et ses startups avec les grandes et moyennes entreprises du territoire pour créer les leviers et les impacts qui répondront aux enjeux de transition et de création d'emplois.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°9708.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Marseille Innovation une subvention d'un montant de 367 000 euros représentant 26,15 % du budget prévisionnel global de l'association hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole en matière d'entrepreneuriat et d'innovation ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des start-up innovantes de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant une offre de services adaptée combinant la mise à disposition de locaux et d'accompagnement ;
- La cohérence des actions menées par l'association Marseille Innovation avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence inscrites dans son Agenda du développement économique renouvelé en juin 2022 ;
- L'impact des actions menées par Marseille Innovation en termes de développement économique, d'innovation et d'emplois.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Marseille Innovation d'un montant de 367 000 euros au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Marseille Innovation, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 67, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et du programme Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER